

Festivals

Une cartographie nationale de près de 7 300 festivals en 2019

En 2022, on recense près de 7 300 festivals ayant connu une édition en 2019. S'il n'existe pas de définition officielle du festival, quatre critères cumulatifs ont été retenus pour établir cette recension : avoir eu lieu en 2019 (ou en 2018 pour les biennales), avoir connu au moins deux éditions, se dérouler pendant un temps limité mais sur plus d'une journée, et proposer au moins cinq représentations, concerts, animations ou projections. L'ensemble de ces critères ne constitue pas une définition officielle du festival mais a permis d'établir une liste nationale harmonisée¹ dont l'enjeu est de disposer d'une connaissance de la population des festivals en France avant la crise sanitaire de 2020. En matière de culture, 2019 devient en effet l'année de référence à partir de laquelle pourront être commentées les évolutions des différents secteurs et l'impact de la pandémie de Covid-19 sur leur activité.

Ces 7 300 festivals sont de taille et d'envergure très variées : certains comptent plusieurs dizaines de propositions différentes, quand d'autres relèvent de la fête de village avec une dimension artistique ou culturelle. Cette grande diversité forme la richesse du fait festivalier, qui s'est développé à la faveur de la politique menée à partir de 1981 en mettant à l'honneur la dimension événementielle et son aspect festif.

Héliotropisme : le Sud de la France richement pourvu en festivals

Avec chacune plus de 900 festivals sur leur territoire, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie rassemblent plus du tiers des 7 300 festivals : 13 % des festivals ont lieu en Auvergne-Rhône-Alpes, 13 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 12 % en Occitanie. Avec la Nouvelle-Aquitaine qui compte près de 830 festivals sur son vaste territoire, ces quatre régions rassemblent la moitié des festivals recensés à l'échelle nationale, mais 37 % de l'ensemble de la population (carte 1).

Rapportée à la population régionale, la carte de la répartition des festivals dessine toutefois une réalité différente : la Corse devient la région la plus riche en matière de festivals avec 20 festivals pour 100 000 habitants, suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (19 festivals pour 100 000 habitants) – venant ainsi confirmer l'influence héliotropique – et de deux régions plus modestes en matière d'aire géographique et de population, la Bretagne et la Bourgogne-Franche-Comté, qui comptent respectivement 18 et 16 festivals pour 100 000 habitants. Autre région plus modeste en matière de population, le Centre-Val de Loire s'avère doté de 14 festivals pour 100 000 habitants. Enfin, il faut souligner la densité de l'offre festivalière en Guadeloupe, seule collectivité d'outre-mer qui compte plus de 10 festivals pour 100 000 habitants (12) (carte 2).

1. Les saisons proposées par certaines institutions culturelles, par exemple, n'ont pas été retenues dans ce champ.

38 % des festivals se déroulent pendant la saison estivale

En moyenne, 38 % des festivals du territoire métropolitain² ont lieu pendant la saison estivale, bornée par convention entre le premier jour de l'été et les premiers jours de la rentrée scolaire (21 juin-5 septembre). Dans les régions du Sud de la France comme la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, plus de quatre festivals sur dix ont lieu au cours de cette saison (carte 3). On observe ainsi un effet de saisonnalité manifeste : festival rime avec saison estivale. La douceur du climat, qui autorise les directeurs et directrices à programmer plus facilement des événements dans l'espace public extérieur plutôt qu'en intérieur, et l'attractivité touristique de ces régions qui accueillent chaque été des milliers de touristes étrangers et des excursionnistes français expliquent en grande partie ce phénomène de polarité du Sud, mais aussi d'une région littorale comme la Bretagne en matière de festivals estivaux.

À l'inverse, l'Île-de-France, par exemple, ne compte qu'un festival sur cinq programmé pendant la saison estivale, tandis que 44 % des festivals de cette région sont programmés en avant-saison. C'est le cas également dans les Hauts-de-France où 25 % des festivals seulement ont lieu au cours de la saison estivale et 42 % en avant-saison. Il ne s'agit pas uniquement d'une caractéristique climatique. Les espaces les plus urbanisés sont souvent ceux où le tourisme estival est le moins prégnant, à l'exception peut-être de la côte méditerranéenne. Et ce qui est vrai dans la région parisienne et le reste du territoire français l'est également au sein de chaque région, entre la ou les métropoles et les autres espaces, à l'exception de certaines métropoles littorales comme Marseille, Toulon, Nice ou La Rochelle, dotées d'un ou plusieurs emblématiques.

En moyenne, sur l'ensemble du territoire, les festivals sont programmés au cours de la saison estivale (38 %) ou en avant-saison (35 %), mais moins souvent au cours des quatre derniers mois de l'année (27 % entre le 6 septembre et le 31 décembre). L'extension de la programmation festivalière au-delà de la saison estivale s'explique en partie par une saturation croissante du calendrier événementiel en été, qui conduit les promoteurs de nouveaux festivals à choisir d'autres créneaux sauf à se livrer une concurrence à haut risque pour chacun. De plus, le développement de la dimension partenariale avec des acteurs culturels et sociaux (conservatoires, médiathèques, organismes sociaux et éducatifs) s'effectue surtout avant ou après l'été. Ainsi, plus les festivals sont récents, et plus ils tendent à se dérouler dans ces nouveaux temps de la festivalisation.

Près de la moitié des festivals ont été créés au cours de la dernière décennie

Certains festivals, considérés comme emblématiques dans leur domaine de programmation selon la typologie des sept familles de festivals établie par Aurélien Djakouane et Emmanuel Négrier (voir *infra*, « Pour en savoir plus »), existent depuis plusieurs décennies et doivent leur caractère emblématique à leur notoriété et à leur place dans l'histoire culturelle. C'est, par exemple, le cas des Chorégies d'Orange pour l'opéra et la musique classique, créées en 1869 et relancées en 1971, du festival de Cannes pour le cinéma, fondé en 1939, du festival d'Avignon pour le théâtre, créé en 1947, ou encore des Rencontres européennes de la photographie d'Arles qui fêtaient en 2023 leur cinquante-quatrième édition.

On observe ainsi des effets de génération dans la dynamique de création des festivals : certains festivals historiques sont liés à la décentralisation théâtrale mise en œuvre à la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'autres à l'élargissement des esthétiques en matière de musique (Jazz à Vienne, créé en 1981), de spectacle vivant (Chalon dans la rue, dédié aux arts de la rue, fondé en 1987) ou d'arts visuels (Rencontres de la photographie fondées en 1970).

2. La saisonnalité des territoires ultra-marins n'est pas un concept opérant pour la plupart d'entre eux dans la mesure où celle-ci a été pensée à partir de la position géographique de la métropole. L'analyse de la saisonnalité n'est donc pas appliquée aux territoires ultra-marins.

Même s'ils bénéficient d'une large notoriété, seuls 3 % des festivals ayant connu une édition en 2019 ont été créés avant 1980, tandis que les trois quarts ont été créés depuis 2000, et plus particulièrement 49 % au cours de la dernière décennie (carte 4). Ce résultat témoigne d'un fort effet de renouvellement en matière de création de festivals, un phénomène qui va de pair avec leur essor dans d'autres domaines que la musique (cinéma, littérature, arts visuels, spectacle vivant), même si celle-ci reste dominante.

Plus de quatre festivals sur dix sont des festivals de musique

La musicalisation croissante observée depuis le début des années 1980 s'illustre dans la place particulière que prennent les festivals de musique dans l'ensemble des festivals : 44 % des festivals sont des festivals de musique (carte 5). Dans le Centre-Val de Loire (57 %) et en Bretagne (53 %), cela concerne plus de la moitié des festivals. Cette prédominance des festivals musicaux pose notamment des enjeux en matière de concentration économique, dans la mesure où ils font partie d'un écosystème où les intérêts industriels se sont fortement affirmés au cours des deux dernières décennies. Interrogée par la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale sur l'existence d'un phénomène de concentration touchant le secteur des musiques actuelles, sur le risque d'émergence d'acteurs en position dominante et sur l'enjeu de cette position dominante pour la diversité culturelle et artistique en France, l'Autorité de la concurrence a rendu, en mai 2021, un avis circonstancié. S'il est effectivement constaté un phénomène d'intégration croissante des différentes activités des acteurs et le développement d'un modèle de développement dit « 360 ° », l'Autorité estime disposer des moyens nécessaires pour assurer le fonctionnement concurrentiel du secteur à travers ses outils d'intervention *ex ante* au titre du contrôle des concentrations, mais aussi *ex post*, à travers la répression des pratiques anticoncurrentielles.

En moyenne sur l'ensemble du territoire, les festivals de spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue, arts du cirque, marionnettes) comptent pour 22 % de l'ensemble des festivals. Dans certaines régions et départements ultra-marins, et contrairement à la tendance générale observée, ce sont les festivals de spectacle vivant qui prédominent : ils représentent plus de la moitié des festivals en Martinique (53 %) et 44 % d'entre eux à Mayotte.

Les festivals de livre et littérature (12 %), de cinéma (9 %), pluridisciplinaires (6 %) et d'arts visuels et numériques (5 %) sont moins nombreux, même si dans chacun de ces domaines, on compte des festivals historiques, à la notoriété nationale et internationale, comme Étonnants voyageurs à Saint-Malo pour la littérature, le festival du court-métrage à Clermont-Ferrand pour le cinéma, les Nuits de Fourvière à Lyon pour les événements pluridisciplinaires ou encore les Promenades photographiques en Centre-Val de Loire.

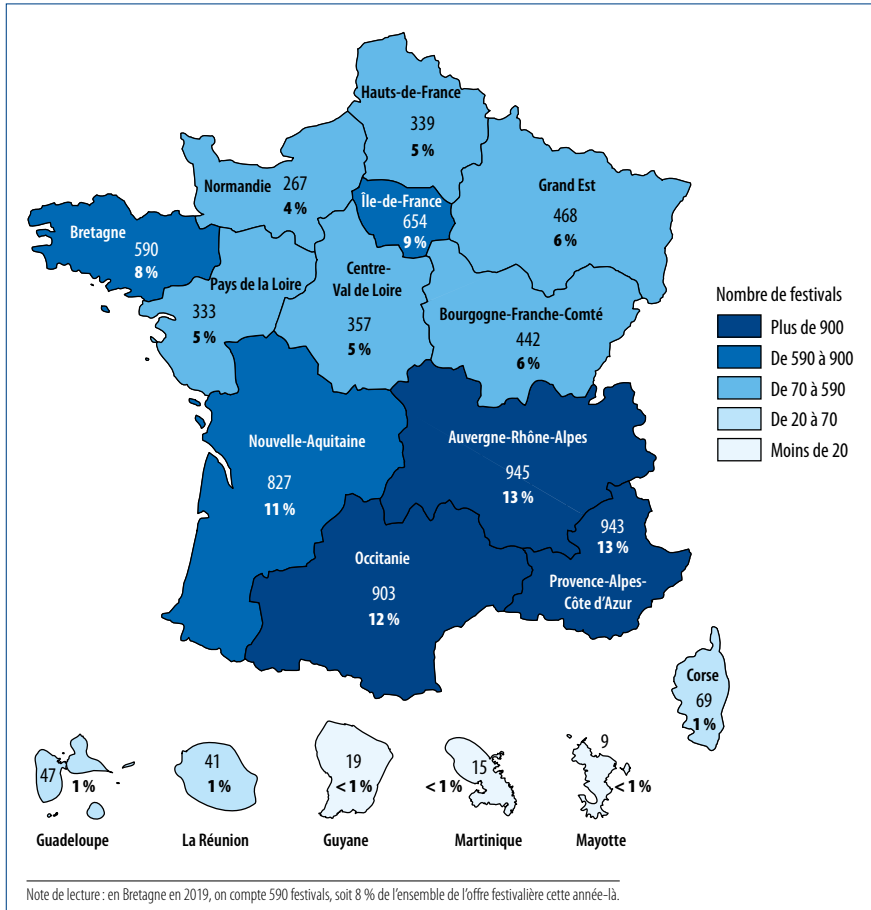
Certains territoires ont fait du livre et de la littérature une thématique dominante : ainsi, près d'un tiers des festivals des Alpes-de-Haute-Provence sont des festivals du livre, 29 % des festivals dans le Cantal, un quart dans la Drôme, le Lot-et-Garonne, la Haute-Loire, la Haute-Vienne. Ces festivals s'appuient sur un réseau de lecture publique fort qui maille des territoires ruraux et impulse une dynamique entre acteurs culturels locaux. Le moment festivalier, par nature éphémère, n'est ici possible que parce que des institutions et des équipes permanentes œuvrent au quotidien.

Pour en savoir plus

- *Atlas Culture des territoires*, Ministère de la Culture : <https://atlasculture.fr/>
- Aurélien DJAKOUANE et Emmanuel NÉGRIER, *Festivals, territoire et société*, Paris, Ministère de la Culture/Presses de Sciences Po, coll. « Questions de culture », novembre 2021
- Autorité de la concurrence, *Avis 21-A-08 du 27 mai 2021 relatif à une demande d'avis de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale dans le secteur des musiques actuelles* : https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/integral_texts/2021-05/21a08_couverture.pdf
- Edwige MILLERY, Emmanuel NÉGRIER et Stéphane COURSIÈRE, *Cartographie nationale des festivals : entre l'éphémère et le permanent, une dynamique culturelle territoriale*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2023-2, février 2023.
- Cour des comptes, « Festivals et territoires : les défis d'une politique partagée en matière de spectacle vivant », dans *Rapport public annuel 2023*, mars 2023.
- Liste des festivals en France en données ouvertes : https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/festivals-global-festivals-_pl/information/

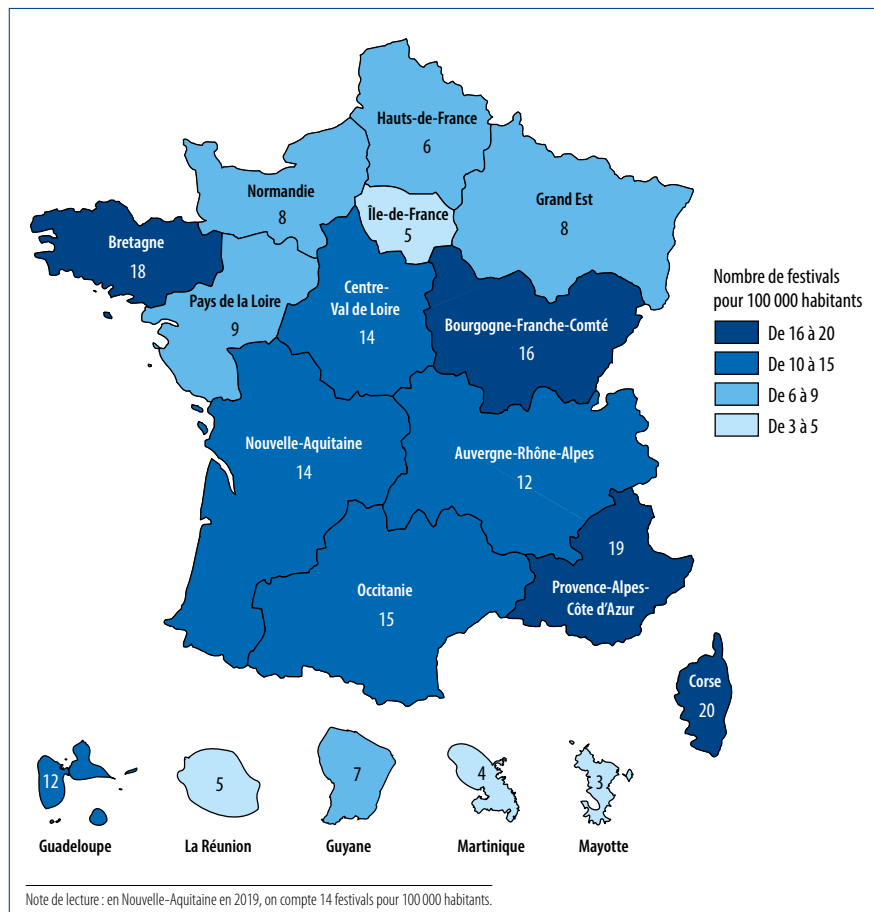
Carte 1 – Nombre de festivals en 2019

En unités et %

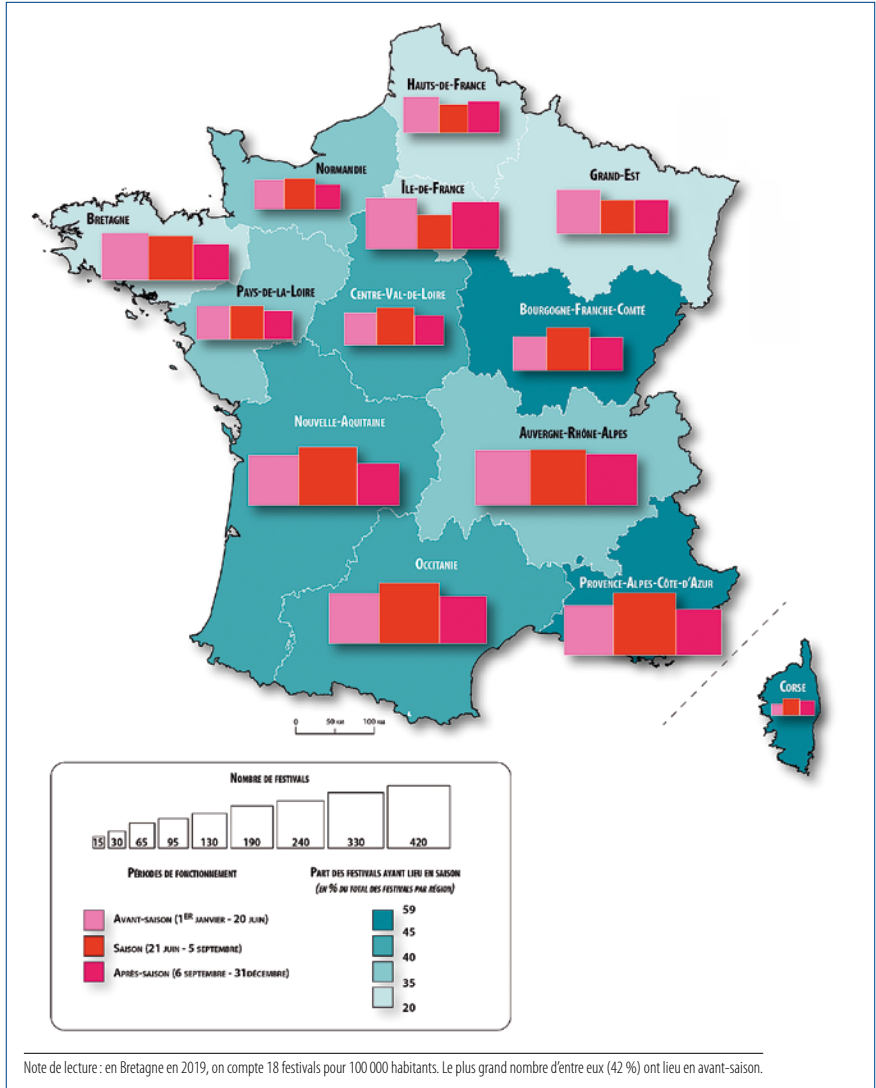


Source : France festivals/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Carte 2 – Densité des festivals rapportée à la population régionale

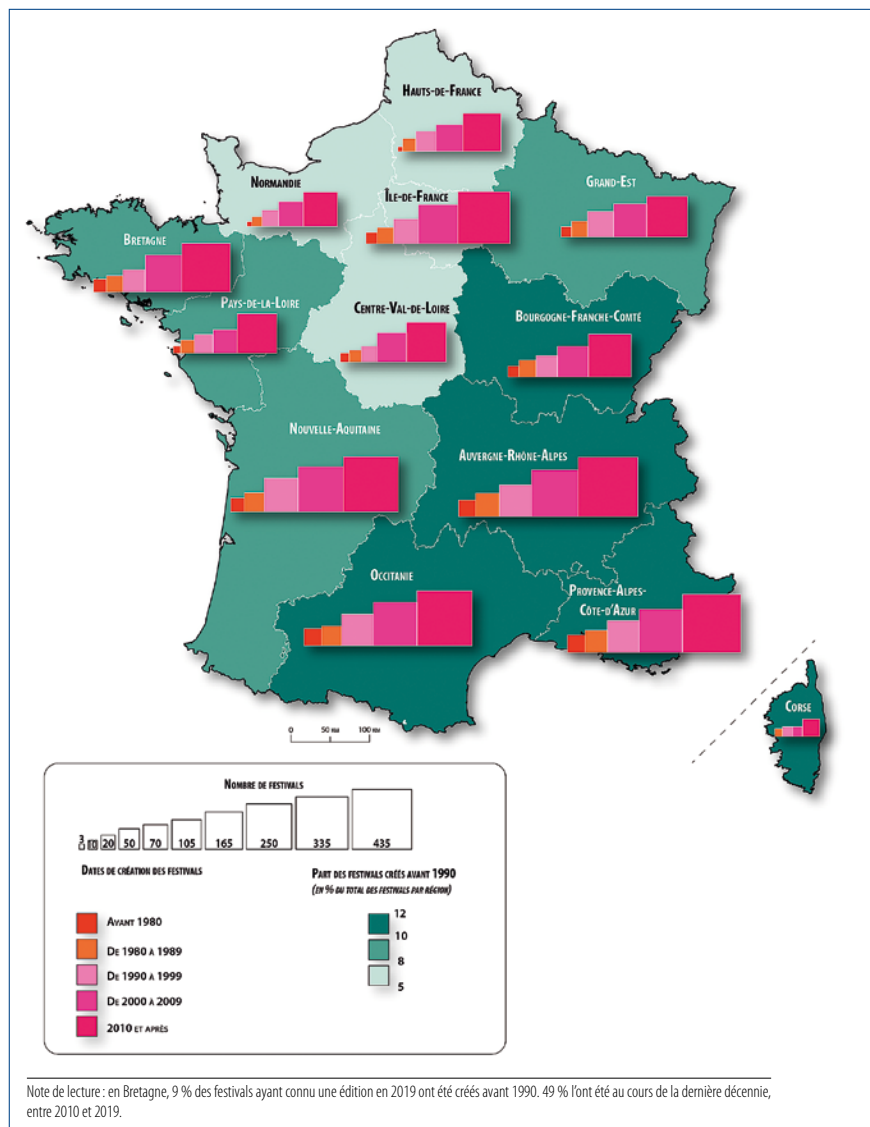


Carte 3 – Saisonnalité des festivals



Source : CNRS Cepel/France festivals/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Carte 4 – Décennie de création des festivals



Carte 5 – Discipline dominante

